



Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

La Ville de Saint-Colomban signe la nouvelle convention collective des pompiers

Saint-Colomban, le 30 mars 2015 – C'est en présence de messieurs Pierre-Luc Charron, président, et Steve Lasablonnière, vice-président du Syndicat des pompiers du Québec, section locale Saint-Colomban, que la Ville de Saint-Colomban a signé, le 17 mars dernier, la nouvelle convention collective des pompiers. La Ville est très heureuse d'être arrivée à un accord commun.

« La signature d'une convention collective est un moment important pour les parties impliquées. Nos pompiers forment un groupe d'employés assurément important pour notre Ville et je suis très fier que nous soyons arrivés à nous entendre avec eux quant à leurs conditions de travail. Je suis ravi que tant le syndicat des pompiers que le conseil municipal aient entériné cette entente », a déclaré monsieur Jean Dumais, maire de Saint-Colomban.

Quelques nouveautés

Élément important, un plancher d'emploi a été établi. Cela signifie que la Ville a statué sur un nombre requis d'employés dans le Service, garantissant ainsi qu'il y aura les effectifs nécessaires en tout temps. Aussi, quelques ajustements ont été faits comme la normalisation du temps supplémentaire ainsi que l'imposition d'un taux salarial unique, et ce, peu importe le travail effectué par le pompier. Autre nouveauté, les équipes de travail ont été modifiées.

Auparavant, 2 équipes de 12 employés se partageaient les appels d'urgence. Maintenant, ce sera 4 équipes de 6 employés qui couvriront le territoire. « Cela permettra d'être beaucoup plus efficace et de répondre à davantage d'appels d'urgence », a déclaré monsieur Simon Harvey, directeur du Service sécurité incendie. Le maintien des compétences a, quant à lui, été augmenté, passant de 36 h à 48 h payées par année. Finalement, le processus d'examen a été modifié pour ceux qui souhaitent occuper la fonction de lieutenant.

Quelques mots sur la Ville de Saint-Colomban

Ville de plus de 14 000 habitants, Saint-Colomban a été fondée vers les années 1820 par des colons irlandais. Depuis 2010, Saint-Colomban a obtenu son statut de Ville. Elle est située à 50 minutes au nord de Montréal, près des autoroutes 50 et 15 de même qu'à proximité des routes 158 et 117. Faisant partie de la MRC de La Rivière-du-Nord, la ville s'étend sur une superficie de 95 km carrés. Saint-Colomban est un endroit en pleine nature, avec ses grands espaces et sa forêt, laquelle occupe plus de 85 % de la superficie totale du territoire. Plusieurs lacs s'y trouvent de même que les rivières Bonniebrook, Bellefeuille ainsi que la rivière du Nord. C'est avec une préoccupation de respect de la nature et de l'environnement que *La nature habitée* est devenu le slogan de la Ville de Saint-Colomban. Pour obtenir plus d'informations sur la Ville, consultez le site Internet à l'adresse www.st-colomban.qc.ca ou le site Facebook à l'adresse www.facebook.com/Ville.Saint.Colomban.

- 30 -

Information :

450 436-1453 / info@st-colomban.qc.ca